

2025/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

DÉCISION N°2025/305

Du 06 octobre 2025

**Attribution du marché relatif aux travaux de rénovation énergétique
du gymnase de la Ferme du Temple à Ris-Orangis (91130).
Marché 2025-20 en ses lots 4 et 5.**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU la décision 2025/301 en date du 29 septembre 2025 attribuant le marché relatif aux travaux de rénovation énergétique du gymnase du gymnase de la ferme du temple à Ris-Orangis, en son lot n°1, à la société HD Bâtiment pour un montant de 426.279,44 € HT soit 511.535,33 € TTC,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue d'assurer les travaux visant la restructuration du gymnase de la ferme du temple, notamment le réaménagement intérieur intégral ainsi que la rénovation énergétique,

CONSIDÉRANT que le marché a été décomposé en six (06) lots de consultation définis comme suit :

- Lot n°1 : Gros œuvre, démolition, VRD
- Lot n°2 : Clos couvert
- Lot n°3 : Aménagements intérieurs, second œuvre
- Lot n°4 : CVC plomberie,
- Lot n°5 : Electricité
- Lot n°6 : Panneaux photovoltaïques

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 19 juin 2025,

CONSIDERANT que vingt-huit (28) plis, représentant trente-trois (33) offres pour l'ensemble des lots 1,2,3,4,5 et 6, ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 18 juillet 2025 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que cinq (05) offres ont été déposées spécifiquement pour le lot n°4, et quatre (04) offres pour le lot n°5,

2025/

CONSIDERANT que les sociétés :

- Pour le lot 4 : MV ENERGIE dont le siège social se situe 9 avenue du Général Leclerc - 94400 VITRY-SUR-SEINE ;
- Pour le lot 5 : SAS IB ELEC dont le siège social se situe 9 avenue du Général Leclerc - 94400 VITRY-SUR-SEINE,

Ont remis chacune une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2025-20 en ses lots 4 et 5 exclusivement :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif aux travaux de rénovation énergétique du gymnase de la Ferme du Temple avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot 4 : MV ENERGIE dont le siège social se situe 9 avenue du Général Leclerc - 94400 VITRY-SUR-SEINE,
- Pour le lot 5 : SAS IB ELEC dont le siège social se situe 9 avenue du Général Leclerc - 94400 VITRY-SUR-SEINE.

ARTICLE 2 : ARRETE le montant des marchés comme suit :

- Lot n°4 : PLOMBERIE : 299.956,17 € HT soit 359 947,41 € TTC
- Lot n°5 : ELECTRICITE : 177.824,56€ HT soit 213 389,47 € TTC.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site de la Ville et inscrite au registre des délibérations

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **07 OCT. 2025**

Publié le : **07 OCT. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Fait à Ris-Orangis, le 06 octobre 2025.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 06/10/2025 à 17:49